



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 1^{er} février

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Mésigny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Thomas BIELOKOPYTOFF à Elodie DONDIN
Elisabeth BOIVIN à Virginie FRANCOIS
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Secrétaire de séance : Roland NEYROUD

N° 2024-02 : Attribution et versement d'une subvention à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA)

Madame Maly SBAFFO, Vice-présidente en charge des services à la personne, rapporteur

La mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) est une association d'insertion professionnelle et sociale. Elle remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

A ce titre, elle intervient sur le territoire de la CCFU en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement auprès des jeunes, dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2022.

Celle-ci précise notamment l'engagement financier de la CCFU de poursuivre son soutien à la MLJBA par le versement d'une subvention annuelle dont le montant est fixé chaque année. Au vu de la présentation du bilan des actions de la MLJBA lors de la commission services à la personne du 19/10/2023, il est proposé de réévaluer le montant de la subvention. Pour l'année 2024, le montant de la subvention s'élève ainsi à 9 000,00 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**attribuer** et de **verser** une subvention d'un montant de 9 000,00 € à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien,
- De **donner pouvoir** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce versement.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Roland NEYROUD**



A blue ink signature of Roland Neyroud.